

## **Communiqué du Conseil d'Administration du C.G.O.S.**

### **L'action sociale des hospitaliers doit être plus que jamais confortée !**

Dans la fonction publique hospitalière, le C.G.O.S, association régie par la loi de 1901, sert, depuis 1960, l'action sociale aux 954 000 agents de près de 2 400 établissements adhérents (y compris Mayotte), dans le cadre d'une gestion paritaire (F.H.F, C.G.T, C.F.D.T, F.O, S.U.D, U.N.S.A) où les valeurs originelles de solidarité, d'équité, d'égalité, de proximité et de mutualisation trouvent une expression quotidienne au travers des prestations nationales, complétées par l'intervention des comités régionaux, au plus près des établissements et de leur personnel.

La Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a décidé, le 3 mars 2017, de délivrer un agrément à l'association PLURELYA, l'autorisant ainsi à assurer la gestion de l'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique hospitalière.

Cette petite structure associative (1 050 collectivités adhérentes et 75 000 bénéficiaires sur 1,4 millions d'agents territoriaux) sert depuis sa création, en 1966, exclusivement l'action sociale aux personnels des collectivités territoriales.

**L'ambition, dès la création du C.G.O.S, a été de construire une action sociale au plus près des besoins pour tous les hospitaliers.** Depuis son origine, il déploie des actions et prestations adaptées au personnel hospitalier dont les conditions d'exercice ne sont pas celles des autres versants de la fonction publique. Il le fait dans le cadre d'une gouvernance paritaire et d'un dialogue social constructif.

Le C.G.O.S n'a jamais envisagé de construire une action sociale à la carte, laissant penser que l'on peut faire des économies en supprimant ou en sélectionnant des prestations qui, aujourd'hui, répondent aux besoins, en particulier la prestation maladie servie par le seul C.G.O.S, qui apporte aux agents hospitaliers concernés une sécurité prenant le relais de la couverture statutaire.

Depuis plusieurs années, le **C.G.O.S est prêt à s'ouvrir aux médecins hospitaliers** et reste dans l'attente de décisions des pouvoirs publics.

Les instances nationales du C.G.O.S mettent en garde les établissements qui seraient tentés par les sirènes d'une action sociale moins coûteuse et à la carte. Celles et ceux qui en paieraient le prix ne sont autres que les agents hospitaliers.

D'autre part, la gouvernance de l'action sociale par des hospitaliers pour des hospitaliers ne peut être assurée par une association créée et gouvernée par une autre fonction publique.

La F.H.F et les organisations syndicales de la fonction publique hospitalière : C.G.T, C.F.D.T, F.O, SUD et UNSA réaffirment leur attachement indéfectible au C.G.O.S.

Le C.G.O.S refuse toute concurrence du moins disant, qui s'avère être un marché de dupes pour les personnels hospitaliers.